

CHEVREUIL

Cette année la Société de chasse a le droit de tirer sept Chevreuils, ceux-ci seront tirés exclusivement à balle. La chasse au chevreuil sera effectuée cette année en battue :

dimanche 4 octobre
dimanche 20 décembre
dimanches 7-28 février

dimanches 1-22 novembre
dimanche 17 janvier 2027
dimanches 14-28 mars (seulement le sanglier)

Chaque chasseur aura le droit d'avoir un invité.
Rendez-vous à 8h15 à la station d'épuration de Machery.

Corne de chasse, habits fluorescents et fanions de battue pour déterminer l'angle de tir de 30° obligatoires.

SANGLIER

Un marquage devra être mis sur chaque sanglier tué avant son transport (disponible chez le président ou le trésorier). Il en coûtera 35 euros pour le chasseur qui aura tué un sanglier en chasse individuelle, lors des battues le prix du marquage sera à la charge du syndicat.

PIGEON

La chasse aux pigeons aura lieu le Samedis et Dimanches à partir du 1 février 2027 et jusqu'à la fermeture (voir arrêté ministériel à venir) aux heures habituelles et sans chien. Les endroits de chasse prévus seront uniquement Le bois de l'Ormeteau, Le Bois des Plants, le bois de la Treille si aucune battue aux chevreuils n'est prévue dans ces bois (voir le président).
Il sera nécessaire que chaque chasseur fasse son abri.

BÉCASSE

Une prolongation à la bécasse sera autorisée le : 14 février pour la fermeture de celle-ci.
Lieu : (Coté Machery de l'autoroute, interdiction coté poulailler de l'autoroute).

**Pas de chasse individuelle à partir du 30 Novembre sur le bois de la butte au-dessus du poulailler.
(Territoire réservé aux battues grands gibiers)**

Les cartes à la journée seront à 50 euros sur réservation 2 jours avant, à partir du 18 octobre 2026
Et à 30 euros à partir du 1 décembre 2026
Contactez le président Mr Gauthier L. ou le trésorier Mr Baratte Bernard.

Le fusil automatique (3 Coups) est autorisé avec 2 cartouches seulement, sous peine d'amende si contrôle du bureau
tir de 3 cartouches ou 3 cartouches dans le fusil.
Les chasseurs devront ramasser leurs cartouches tirées.

Il est à rappeler les dates de fermeture :

- Perdrix grise et rouge : 29 Novembre 2026
- Le faisan : 31 Janvier 2027, Poule faisane le : 31 décembre 2026

Mr GAUTHIER Laurent, Président
06.84.79.53.25

MR BARATTE Bernard, Trésorier
06.11.40.05.45



**ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 1976
Modifié le 3 juin 2023**

LE PRESIDENT